

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12492**

Intitulé

TP : Titre professionnel Chargé d'affaires bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et Travaux Publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232p Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros-oeuvre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé d'affaires bâtiment seconde le responsable d'une petite ou moyenne entreprise sur les aspects techniques, organisationnels et commerciaux. Il intervient sur plusieurs chantiers de travaux neufs de bâtiment, réhabilitation, rénovation, et restauration que son entreprise doit réaliser en lots séparés, en entreprise générale ou en groupement d'entreprises. Il intervient dès la prise de commande et est responsable de la relation commerciale avec le client, de l'étude technique, de l'organisation et du suivi des chantiers dont il assure le suivi administratif et financier.

En fonction de l'autonomie que le chef d'entreprise lui accorde et toujours en liaison avec celui-ci, il intervient à tous les stades de réalisation de l'opération de bâtiment dans une entreprise générale tous corps d'état. Il apporte une réponse commerciale, après analyse technique et financière de la demande du client. Il peut être chargé de la conception de projets ne nécessitant pas l'intervention d'un maître d'œuvre, ainsi que de la définition des choix constructifs. Il réalise l'étude de prix, la définition des méthodes, la préparation et l'établissement du planning d'exécution. Il assure la coordination des interventions propres à l'entreprise et des sous-traitants éventuels, ainsi que les relations avec les acteurs externes à l'entreprise. Il gère le chantier dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et de la démarche qualité et assure le suivi des travaux jusqu'à la réception des ouvrages. Il dresse le bilan de l'opération et en rends compte à son responsable ou chef d'entreprise.

L'activité se déroule en bureau, sur les chantiers et à l'extérieur. Le travail impose parfois des horaires adaptés à la situation des chantiers et pour les démarches administratives ou dans le cadre de définition de projet avec la clientèle.

Des déplacements très fréquents en voiture sont nécessaires.

1. Assurer le suivi technique, administratif et financier et la réception d'une opération de bâtiment

Etablir des situations de travaux en fonction des paramètres des pièces contractuelles.

Assurer la gestion technique, administrative et financière d'un chantier de construction d'un bâtiment.

Réceptionner les travaux, clôturer et réaliser le bilan d'une opération de construction d'un bâtiment.

2. Conduire un chantier de bâtiment tous corps d'état

Analyser et exploiter le dossier technique d'un chantier de gros œuvre bâtiment.

Reconnaître le site d'un chantier et son environnement, effectuer des relevés et apprécier l'état d'un bâtiment existant.

Préparer et organiser un chantier à faibles nuisances pour la construction d'un bâtiment.

Conduire la réalisation des travaux tous corps d'état d'un bâtiment en tenant compte des interfaces.

3. Etablir une offre commerciale pour un projet de construction d'un bâtiment

Réaliser l'avant-métré et rédiger la notice technique tous corps d'état d'un projet de construction de bâtiment.

Etablir le déboursé sec d'un projet de construction de bâtiment et en calculer le prix de vente.

Recueillir et analyser les besoins d'un client pour un projet de bâtiment.

Réaliser l'esquisse d'un projet de bâtiment.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité s'exerce en entreprises de maçonnerie générale, en structure d'entreprise assurant le service après-vente, en entreprise spécialisée dans la réparation de sinistres, dans des collectivités locales pour l'étude, la conduite et la réalisation de travaux et plus globalement dans toute entreprise qui réalise ou fait réaliser des travaux de bâtiment. Le professionnel travaille sous la responsabilité directe du dirigeant de la structure, dont il est généralement le seul adjoint.

Evolution professionnelle : niveaux F, G, H et chef d'entreprise.

Soit les appellations suivantes de l'ancienne convention collective bâtiment : responsable sécurité et/ou qualité, conducteur de travaux bâtiment, responsable commercial et chef d'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1108 : Métré de la construction

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12492 - Assurer le suivi technique, administratif et financier et la réception d'une opération de bâtiment	Etablir des situations de travaux en fonction des paramètres des pièces contractuelles. Assurer la gestion technique, administrative et financière d'un chantier de construction d'un bâtiment. Réceptionner les travaux, clôturer et réaliser le bilan d'une opération de construction d'un bâtiment.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12492 - Conduire un chantier de bâtiment tous corps d'état	Analyser et exploiter le dossier technique d'un chantier de gros œuvre bâtiment. Reconnaître le site d'un chantier et son environnement, effectuer des relevés et apprécier l'état d'un bâtiment existant. Préparer et organiser un chantier à faibles nuisances pour la construction d'un bâtiment. Conduire la réalisation des travaux tous corps d'état d'un bâtiment en tenant compte des interfaces.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12492 - Etablir une offre commerciale pour un projet de construction d'un bâtiment	Réaliser l'avant-métré et rédiger la notice technique tous corps d'état d'un projet de construction de bâtiment. Etablir le déboursé sec d'un projet de construction de bâtiment et en calculer le prix de vente. Recueillir et analyser les besoins d'un client pour un projet de bâtiment. Réaliser l'esquisse d'un projet de bâtiment.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23/02/2011 paru au JO du 13/04/2011 - Arrêté du 02/03/2015 paru au JO du 20/03/2015 - Arrêté du 27/04/2015 paru au JO du 13/05/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Arrêté du 27/04/2015 modifiant l'arrêté du 02/03/2015 paru au JO du 13/05/2015

Certification précédente : Adjoint(e) technique études et chantiers